

## Calcul de l'Index Egalité Professionnelle Femmes-Hommes

2021

Créé par la Loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », il permet de d'évaluer sur 100 points les écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes à partir de 4 indicateurs :

1. Ecart de rémunération entre les ♀/♂
2. Ecart des augmentations individuelles entre les ♀/♂
3. Pourcentage de salariées augmentées après la maternité
4. Parité entre les ♀/♂ parmi les 10 plus hautes rémunérations

Si l'objectif des 75 points minimum / 100 points n'est pas atteint, l'Association devra mettre en place des mesures correctives pour parvenir à l'égalité dans les 3 ans.

En 2021, l'ABSAs n'obtient pas de note globale / 100 points du fait de 2 indicateurs incalculables.

	Indicateur calculable	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nbe de points maximum de l'indicateur	Nbre de points maximum des indicateurs calculables
Ecart de rémunération (en %)	OUI	3	37	40	40
Ecart d'augmentations indiv.	NON	0	0	35	
Pourcentage de salariées augmentées après la maternité (en %)	NON	0	0	15	
Nbre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	OUI	2	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>42</b>		<b>50</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>INCALCULABLE</b>		